Panneau Espace sans tabac - Périmètre sans tabac

Référence : A6280110



DESCRIPTION :

- Panneau d'interdiction de fumer extérieur
- Conforme à la Charte de l'État français et à la réglementation du 29 juin 2025
- Destiné aux lieux publics, entreprises, écoles, et collectivités
- Disponibilité en différents formats et matériaux
- Permet de délimiter clairement un espace non-fumeur











INFORMATION PRODUIT

Panneau Espace Sans Tabac – Périmètre Sans Tabac

Le **Panneau Espace Sans Tabac – Périmètre Sans Tabac** est un dispositif de signalisation officiel, conçu pour rappeler l'interdiction de fumer dans les espaces extérieurs soumis à la réglementation. Conforme à la charte graphique de l'État français, il garantit une visibilité optimale et une compréhension immédiate du message par tous les usagers. Le panneau inclut les mentions légales obligatoires : la référence à l'article R.3512-2 du Code de la Santé Publique, le montant de l'amende encourue et le numéro de Tabac Info Service. Un élément essentiel pour assurer la conformité de vos espaces extérieurs et sensibiliser efficacement les usagers.

Caractéristiques techniques

- **Visuel officiel** : Conforme à la charte graphique de l'État français (polices, couleurs Bleu France et Rouge Marianne, logos, pictogrammes).
- **Mentions légales obligatoires** : Référence à l'article R.3512-2 du Code de la Santé Publique, montant de l'amende, numéro de Tabac Info Service.
- **Matériaux disponibles** :
 - **PVC** : Usage intérieur et extérieur.
 - **Vinyle souple autocollant** : Usage intérieur.
 - **Aludibond** : Usage intérieur et extérieur.
- **Formats disponibles** :
 - **A5** (210 x 148 mm) : Affichage minimal autorisé en intérieur.
 - **A4** (297 x 210 mm) : Affichage minimal autorisé en extérieur et mi-clos.
 - **A3** (420 x 297 mm) ou **400 x 600 mm** : Recommandé pour une visibilité optimale dans les espaces ouverts.
 - **Formats supérieurs** : Sur devis.
- **Fixations disponibles** :
 - Adhésif pour vinyle.
 - Double-face ou vis pour Aludibond.
 - Rail de fixation pour PVC.
- **Normes d'utilisation** : Valide dans tous les lieux soumis à l'interdiction, conforme à l'arrêté du 21 juillet 2025.

Avantages principaux

- **Conformité légale** : Respect strict des obligations légales en vigueur, avec toutes les mentions obligatoires.
- **Visibilité renforcée** : Conception avec des couleurs normalisées et des formats adaptés pour garantir une identification immédiate.
- **Polyvalence d'installation** : Facilité d'installation sur différents supports (murs, poteaux, vitres, surfaces planes).
- **Durabilité** : Matériaux résistants aux intempéries pour une installation pérenne en extérieur.
- **Installation rapide** : Commande facile en moins d'une minute, installation intuitive sans outils complexes.

Applications

Ce panneau est idéal pour les **collectivités**, **établissements publics**, **entreprises**, **écoles**, **centres sportifs** et **lieux de loisirs** désireux de se conformer à la réglementation et de protéger les jeunes des dangers du tabac. Il est recommandé pour une installation dans les lieux suivants :

- Aux abords des établissements scolaires et lieux accueillant des mineurs.
- Dans les parcs, jardins publics et aires de jeux.
- Sur les plages en période balnéaire.
- Aux abribus et zones d'attente de voyageurs.
- Autour des bibliothèques, piscines, stades et équipements sportifs.

Installation et mise en place

L'installation dépend du support choisi :

- **Fixation sur poteau** : Préférez le panneau **PVC** ou **Aludibond** pour une stabilité accrue.
- **Fixation murale** : Optez pour le **vinyle autocollant** pour une pose facile et rapide.
- **Pose provisoire ou modulable** : Le **vinyle autocollant** est idéal pour les installations temporaires.

Astuce : Pour renforcer la délimitation du périmètre sans tabac, vous pouvez ajouter un marquage au sol avec une peinture spécifique.

Cadre légal

L'**arrêté du 21 juillet 2025** définit les éléments visuels à respecter pour ce panneau, qui doit inclure :

- La référence à l'article R.3512-2 du Code de la Santé Publique.
- Le montant de l'amende encourue.
- Le numéro de **Tabac Info Service**.

Ces panneaux doivent être installés dans les espaces concernés, tels que parcs, plages, écoles, zones d'attente et équipements sportifs, afin de protéger les jeunes et limiter la pollution générée par les mégots.

Découvrez également nos autres panneaux d'interdiction de fumer, **poteaux** et **brides de fixation et toutes les** fixations panneaux, pour une installation complète et immédiate.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A6280110 Dimensions - 210 x 148 mm (A5), Matériau - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A6280111 Dimensions - 210 x 297 mm (A4), Matériau - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A6280112 Dimensions - 297 x 420 mm (A3), Matériau - Vinyle Souple Autocollant

Réf. A6280113 Dimensions - 210 x 148 mm (A5), Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280114 Dimensions - 210 x 297 mm (A4), Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280115 Dimensions - 297 x 420 mm (A3), Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280116 Dimensions - 400 x 600 mm, Matériau - PVC 2 mm

Réf. A6280117 Dimensions - 297 x 420 mm (A3), Matériau - Aludibond 3 mm

Réf. A6280118 Dimensions - 400 x 600 mm, Matériau - Aludibond 3 mm